



Coronavirus : Anderlecht ouvre 2 permanences téléphoniques

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, la Commune d'Anderlecht met en place 2 permanences téléphoniques pour répondre aux questions et besoins des citoyen-ne-s anderlechtois-es.

Les personnes qui ont des questions sur les mesures restrictives prises par le gouvernement et souhaitent s'informer sur les impacts de ces mesures au niveau communal, peuvent appeler le **02 558 08 00** du lundi au vendredi de 9h à 16h.

D'autre part, les personnes isolées, fragiles ou placées en confinement qui éprouvent des difficultés dans la vie quotidienne peuvent demander une assistance au **02 559 71 01**, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Les Anderlechtois-es peuvent également se tenir informé-e-s sur les mesures gouvernementales et leur impact dans la commune en consultant le site **www.anderlecht.be** ou la **page Facebook** de la commune « 1070 Anderlecht ». En outre, l'adresse email **info@anderlecht.brussels** est aussi à leur disposition.

Depuis le début de l'épidémie, la Commune d'Anderlecht a mis en place **un groupe de crise** placé sous la présidence du bourgmestre ff Fabrice Cumps. Ce comité suit l'évolution de la situation au jour le jour et prend toutes les mesures qui s'imposent pour **assurer le bien-être des citoyen-ne-s et la continuité du service public.**